



**BULLETIN
MUNICIPAL**

JANVIER 2025

notre commune



**BONNE ANNEE
2025**



Madame, Monsieur.

L'année que nous venons de terminer ne laissera pas un souvenir merveilleux dans notre pays. En effet, Les conditions météorologiques catastrophiques qui ont touché la totalité des régions, l'impact sur les cultures, les habitations et les infrastructures, auront provoqué une perte de rendement pour les agriculteurs et des dépenses de remise en état substantielles pour les particuliers et les collectivités.

Sur le plan politique, la situation est devenu tellement instable que les repères dont nous avons besoin n'apparaissent plus et l'incertitude économique et sociale n'a jamais été aussi prégnante.

Pour autant, dans ce conglomérat d'insatisfactions, notre commune fait preuve de résilience, mais pour combien de temps encore.

Dans ce contexte, le conseil municipal et moi-même, en charge de la gestion des affaires de la commune, faisons ce qui est en notre pouvoir pour que les infrastructures et les services soient fonctionnels, sur le plan qualitatif et quantitatif.

Pour cela, nous avons besoin du temps long. En effet, un mandat ne dure que six ans. Hors, la gestion des affaires de la commune ne se limitent pas aux projets à court-terme mais bien à la réalité du terrain et aux situations économiques, politiques et sociales qui impactent l'action des collectivités.

Les besoins pour la commune se traduisent toujours par un impact financier, en fonctionnement comme en investissement et nos ressources sont de plusieurs sortes. La première, qui relève de la fiscalité foncière, que l'on n'a pas augmenté au-delà d'un niveau acceptable. La seconde, provenant de l'Etat, à travers la dotation globale de fonctionnement, qui est calculée selon des critères assez complexes. Puis, une troisième, qui est assurée par des subventions qui peuvent provenir de différentes instances et affectées uniquement à l'investissement dans des domaines particuliers comme les bâtiments, les infrastructures routières et l'assainissement pour l'essentiel. A cela, s'ajoute une réserve de trésorerie que nous constituons en faisant des économies.

Il ressort donc de la combinaison de ce qui vient d'être évoqué, que pour tout investissement qui dépasse un certain niveau de financement, il faut que la commune soit soutenue par des subventions. Dans le cas contraire, soit les travaux nécessaires ne peuvent se réaliser, soit il faut avoir recours à l'emprunt.

L'année 2025 qui débute dans une incertitude budgétaire totale risque de bouleverser les projets d'investissement. En effet, le gouvernement tarde à élaborer un budget. Le département nous signale qu'il lui manque 44 millions d'euros pour boucler le sien et l'Etat réduit son soutien aux collectivités.

Dans ce contexte, la commune va construire un budget qui, au départ, ne bénéficiera pas de subvention, sauf revirement de dernière minute.

En conséquence, nous sommes contraints de réduire les dépenses d'investissement pour cette année budgétaire.

Pour autant, depuis une dizaine d'années, nous avons beaucoup investi, car la conjoncture économique le permettait et, cela nous aura permis d'amortir les difficultés à venir. C'est pour cette raison que nous avons tenu à faire un retour sur dix années de travaux dans la commune. Compte tenu de l'importance des subventions accordées, les financeurs n'aurait pas pu nous accorder massivement celles-ci, car ils ont également un budget annuel à gérer, c'est notamment le cas du département.

Vous pourrez, dans les pages qui suivent, vous rendre compte de l'effort réalisé dans les domaines différents de ces investissements, qui s'élèvent à environ 1 400 000 € sur cette période. Ils ont été significativement subventionnés, notamment de la part de l'Etat, du département et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

A la demande de la commune, le syndicat énergie Haute-Vienne à quant à lui a beaucoup investi dans l'enfouissement de réseaux électriques et télécom, le syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre, dans le renouvellement de canalisations d'eau, Orange dans l'installation d'une antenne de téléphonie mobile et le syndicat DORSAL dans la fibre optique. Grâce à tous ces efforts, nous avons une commune qui conserve un niveau d'équipement satisfaisant au profit de ses habitants.

Néanmoins, rien n'est figé, dans les années qui viennent il faudra continuer à investir pour maintenir la commune à un bon niveau fonctionnel, malgré les vicissitudes climatiques, économiques et sociales. La commune n'est pas endettée, le conseil municipal et moi-même veillons à ce que les investissements soient objectifs et proportionnels à nos moyens.

Enfin, en ce début d'année et, malgré les incertitudes évoquées, que 2025 vous apporte toute la joie, la santé et la réussite possible, pour vos proches, vos amis. Excellente année à tous.

Gérard CHAMINAIDE.

NECROLOGIE



GERARD GOUPIL, MAIRE HONORAIRE,
ANCIEN MAIRE DE LA COMMUNE DE
LAVIGNAC

NOUS A QUITTE LE 27 DECEMBRE 2024,
IL ÉTAIT AGE DE 75 ANS.

Gérard GOUPIL a été conseiller municipal de 1989 à 1995, puis Maire de la commune de 1995 à 2014. Contribuant par son action à faire évoluer la commune dans différents domaines, notamment l'urbanisme et la voirie, le point d'orgue aura été la construction de la nouvelle mairie. Il a par ailleurs été vice-président de la communauté de communes des monts de Châlus. Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2025



Le 11 janvier 2025, le Maire et les conseillers municipaux avaient organisé la cérémonie des vœux à la salle polyvalente.

Dans son allocution, le Maire a de nouveau souligné la conjoncture internationale et nationale, les tensions, les incertitudes et la situation économique impactent la vie locale. Depuis un an, il a estimé que la situation est encore plus préoccupante, notamment au Moyen-Orient. Il a souligné, également, que notre milieu rural est abandonné depuis des décennies au profit des grandes métropoles. Nous sommes, nous les petites collectivités, les premières impactées sur le plan économique, et l'aménagement du territoire est tou-

jours discrétionnaire, pour combien de temps encore. Sur le plan communal, il a déclaré que la situation budgétaire de l'Etat et des départements aura un impact sur celle de la commune, obligeant le conseil à revoir les priorités, notamment dans le domaine de l'investissement, les voies communales demeurant la priorité. Néanmoins, il a souligné que si la commune a pu faire de nombreux investissements, durant une décennie, c'est essentiellement grâce aux subventions de l'Etat, du département et de l'agence de l'eau.

Enfin, il a félicité l'ACCA de Lavignac pour l'organisation du vide grenier et la démonstration de battage à l'ancienne qui a remporté un franc succès. Puis a remercié le travail du personnel communal et le conseil municipal pour la bonne gestion des affaires de la commune.



Evolution des taux des impôts et produits correspondants

	Taux 2023	Produits	Taux 2024	Produits
Allocation compensatrice		1 644		1 622 €
Taxe d'habitation résidences secondaires	9.98	2 375	9.98	2 934
Foncier bâti	32.91	37 814 €	32.91 *	39 788 €
Foncier non bâti	56.18	12 584 €	56.18	13 090€
Total taxes: Prévisions		54 417 €		57 434 €
Total taxes: Révisées		56 544 €		56 544 €

* Le taux de la taxe foncière sur les terrains bâtis, affiché à « 32,91 » dans le tableau ci-dessus, peut surprendre le lecteur. Pour des raisons de techniques fiscales, la direction des finances publiques nous demande de voter un taux qui regroupe à la fois le taux communal et l'ancien taux départemental du foncier bâti. Si nous ne procédions pas de la sorte, nous ne pourrions pas récupérer la part départementale du foncier bâti, en remplacement de la taxe d'habitation supprimée sur les résidences principales.

Exécution du budget COMMUNAL

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fonctionnement	95 855.43	102 518.13	97 375.39	112 363.71	116 374.65	128 938.34	140 302,51	132 610,21
Dépenses fonctionnement	56 576.47	64 855.24	67 479.40	67 966.47	76 953.80	76 620.04	82 422,64	97 949,46
Recettes investissement	23 819.50	71 850.66	106 543.65	201 476.39	189 804.33	83 765.64	105 227,58	149 027,84
Dépenses d'investissement	23 819.50	79 389.03	270 722.45	4 465.19	114 999.21	86 232.52	145 493,67	124 061,65
Total Impôt et taxes	41 698,73	46 807,40	46 851,01	48 010,49	61 431,28	65 095,95	72 697,69	68 265,96
Dotations de l'Etat	46 795,32	50 970,06	47 777,40	56 789,78	49 843,40	55 453,31	51 268,63	51 261,31
Total	88 494,05	97 777,46	94 628,41	104 800,27	111 274,68	120 549,26	123 966,32	119 527,27

Les recettes et les dépenses d'investissement sont équilibrées au cours de la préparation du budget de l'année N C'est l'excédent des crédits de fonctionnement qui sert en priorité à combler le déficit d'investissement, s'il existe.

Exécution du budget assainissement

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes d'exploitation	43 498.10	41 963.81	15 198.59	9 662,00	12 675,20	10 687.10	18 727,66	22 584,78
Dépenses d'exploitation	8 739.43	6 373.44	6 424.05	1 944.87	2 461.66	3 074.70	16 810,02	14 957,24
Recettes investissement	413 351.40	14 608.94	72 610.61	18 496.40	12 521,00	28 817.47	18 600,67	14 351,60
Dépenses d'investissement	420 578.12	17 284.89	75 635.22	4 473.23	4 558,47	15 689.89	14 236,03	13 681,18

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Construction d'un monument

Le 11 novembre 2014 aura été une première dans notre commune.

En effet, dans le cadre du centenaire de la grande guerre et du devoir de mémoire, le conseil municipal, avec à sa tête le Maire, Gérard Chaminade, a décidé de construire un monument aux morts, puisque la commune n'en possédait pas. C'était une manière de célébrer la mémoire de ces hommes qui sont morts pour la France.

Une messe à leur mémoire a été célébrée par l'Abbé THOMAS dans l'église du village, préparée et astiquée par un groupe de bénévoles. De très nombreux paroissiens étaient présents puisque l'église était archi-comble.

Le nouveau monument, en pierre de taille et représentant une lame de sabre sortant de terre, a été inauguré à 16 heures, devant une foule d'environ 180 personnes et en présence de 18 porte-drapeaux des sections ou comités d'anciens combattants.

Ensuite, ce fut la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui débutait par une montée des couleurs puis, l'annonce des 21 noms inscrits sur la plaque du monument, la lecture du message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire. Enfin, le Président départemental des anciens combattants et prisonniers de guerre, Gérard POREAU, déposait une gerbe, puis ce fut le Maire, Gérard Chaminade, qui en déposait une autre au nom de la commune. Moment de grande émotion, enfin, pour la première fois à Lavignac, lorsque la sonnerie aux morts retentit, suivie de la minute de silence et la Marseillaise.

Un vin d'honneur, servi dans la salle des fêtes, clôturait cette émouvante cérémonie.

LE NOUVEAU MONUMENT AUX MORTS



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

RENFORCEMENT DES ACCOTEMENTS DANS LA MONTEE DU BOST

2015



La montée du Bost était depuis pas mal de temps problématique par temps de pluie et notamment lorsque la route était enneigée. En effet, suite à divers travaux sur les accotements, enfouissement d'une ligne EDF à droite et réalisation du réseau d'égout à gauche, ceux-ci étaient devenus instables et les véhicules pouvaient s'embourber.

Aussi, les accotements ont été renforcés et un caniveau a été réalisé dans le virage pour canaliser les eaux de pluie. Le chantier a été exécuté par l'entreprise PASQUIER de Saint Hilaire BONNEVAL.

Coût de la réalisation 5881 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention du département de 55%.

BUSAGE D'UN FOSSE AUX QUATRE ROUTES VOIE COMMUNALE N° 203

2015

La voie communale 203 qui part de la D 46 et va en direction des Domarias avait des accotements détériorés par les pluies abondantes de l'hiver 2013 / 2014. Compte tenu de sa configuration, une grande quantité d'eau de ruissellement suivait le tracé de la route et se déversait au carrefour au niveau de la ferme LEBEDEL, ce qui provoquait l'ap-

port important de matériaux et de boue, rendant ce passage délicat. L'entreprise CMCTP a donc réalisé un busage, la pose de grilles et l'empierrement d'un fossé sur environ cinquante mètres pour canaliser, ralentir l'écoulement des eaux et retenir les matières diverses.

Coût de la réalisation 5 827 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention du département de 55%



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N° 204 AUX BORDES

2016



Nos voies communales, sur certains tronçons et dans le temps, ont été l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphone. Ces travaux ont eu pour conséquence de déstabiliser les accotements et lorsque des poids lourds ou des attelages agricoles circulent sur ceux-ci ils créent des ornières. Aussi, il était indispensable de renforcer les accotements pour qu'ils redeviennent stables.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PASQUIER de Saint Hilaire Bonneval.

Coût des travaux: 2 343.00 € HT.

Subvention du département de 50% soit 1 171.00 €.

AVALOIR ET CANIVEAU AUX QUATRE ROUTES VOIE COMMUNALE N° 203

2016



Des travaux complémentaires et nécessaires ont été effectués en 2016 afin de modifier l'avaloir et en prévision d'un éventuel débordement. Les travaux ont été effectués par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre.

Coût des travaux: 3 299.00€ HT. Subvention du département. 50% soit 1 649.50 € .



REPARATION VOIE COMMUNALE DE LA PLAGNE 2016



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BORDES ET L'AGE

2017



Station d'épuration à roseaux des Bordes

	DEPENSES TTC	RECETTES	REMBOURSEMENT Tva à crédit agricole	COÛT FINAL De l'opération
Subvention département .		139 285.00 €		
Subvention agence de l'eau Loire Bretagne.		143 415.51 €		
Emprunt sur 15 ans à 0.92%.		70 000.00 €		
Emprunt avance TVA.		67 600.00 €		
Autofinancement commune.		16 176.00 €		
TOTAL	428 616.77 €	436 476.51 €	— 67 600.00 €	368 876,76 €



Station de relevage de l'Age

10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE REPARATION STATION D'EPURATION DU BOURG

2017

La station d'épuration du BOURG, du BOST et du PUYDENUS a fait l'objet de réparations importantes à l'automne 2017. En effet le décoloïdeur, en place depuis l'origine, mal ventilé et donc rongé par les vapeurs acides a subi une détérioration importante en intérieur et finalement a dû être remplacé. Cet équipement de la station a pour fonction de filtrer les eaux qui sortent du décanteur digesteur, avant d'être rejetées dans la nature. Cette station fait l'objet de surveil-



lance d'entretien permanent. Les services de la DDT sont venus la contrôler au mois de septembre. Selon eux le bilan est très satisfaisant. Son remplacement a provoqué des travaux urgents et importants. C'est l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre qui, présente sur la commune pour réaliser l'assainissement collectif des Bordes et de l'Age a réalisé l'opération.

TRAVAUX SUR LES VOIES COMMUNALES N° 203 ET 03 LES BORDES

2018

Les voies communales 204 et 03, qui assurent la desserte du village des Bordes, ont fait l'objet d'une remise en état complète. En effet, après avoir subi de nombreux travaux, enfouissement des réseaux aériens et canalisations d'eau et d'assainissement, pendant de longues années, la

largeur des chaussées, à l'origine de 2.5 m de large et élargies sans renforce-

ment, ont fait que celles-ci sont devenues complètement déformées. Par ailleurs, se posait le problème récurrent de l'évacuation des eaux pluviales. En conséquence, il a été entrepris de refaire ces voies et de les rendre plus fonctionnelles, notamment en ramenant la largeur à 4 mètres et en procédant par endroits à la pose de buses et de caniveaux. C'est l'entreprise CMTP de Saint-Laurent-sur-Gorre qui a été retenue pour effectuer les travaux. Le coût des travaux s'élève à 45 789.65 € HT. Le département de la Haute-Vienne a accordé une subvention de 22 895 €.

Reste à charge pour la commune: 22 895 €.



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

REPARATION VOIRIE A LA BRAUDIE VOIE COMMUNALE 102

2018

La voie communale 102 qui dessert le hameau de La Braudie était complètement détériorée sur environ 200 mètres. Des travaux importants ont été réalisés au mois de juin 2018 pour remettre en état ce tronçon de voie. Les travaux ont été effectués par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Coût des travaux: 5 638.50 € HT. Le département de la Haute-Vienne nous a attribué une subvention de 50% soit 2 819.00 € Reste à charge pour la commune 2 819.00 €.



TRAVAUX VOIRIE A L'AGE VOIE COMMUNALE N° 101

2019

La voie communale 101 située à l'Age nécessitait d'être rénovée suite à la réalisation de l'assainissement collectif en 2017 et de l'usure normale. Elle a entièrement été rénovée par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre. Les travaux



consistaient principalement au :

- Curage des fossés, évacuation des matériaux sur 315 ml ;
- Dérasement des accotements et évacuation des matériaux sur 480 ml ;
- Revêtement bicouche à raison de 2.8 kg de liant par m², finition gravillon sur 1280 m².

Le coût de l'opération s'élève à 5856.95 € HT. Le Département nous a attribué, une subvention de 2928 €.

Reste à charge pour la commune 2928 €.

TRAVAUX DANS LE CIMETIERE

2018



Des travaux importants ont été réalisés au cimetière. Annoncés l'année dernière, dans le précédent bulletin, ils ont été réalisés par l'entreprise **Éric COUSSY** de **FLAVIGNAC**. Il s'agissait de construire un ossuaire et un caveau provisoire à deux places. Par ailleurs, la haie située au Nord a été arrachée et un mur d'environ 1.80 de haut a été érigé en lieu et place. Le coût de l'opération s'élève pour le caveau et l'ossuaire = à 4 370 € HT. L'arrachage de la haie et la construction du mur 11 152 € HT. Une subvention du département de 4480 € a été accordée pour la construction du mur. Le portail du cimetière a été réajusté et repeint par l'association d'insertion par le travail **ALEAS**.



EGLISE— EQUIPEMENT EN CHAUFFAGE

2018

L'église de Lavignac disposait d'un dispositif de chauffage composé de deux bouteilles de gaz et d'un système radiant. Celui-ci, très ancien et en mauvais état, de surcroît ne répondant à aucune norme, ne pouvait plus être maintenu en place sans risquer de provoquer des accidents au public fréquentant l'église. Aussi, le conseil municipal a décidé d'équiper l'église de deux aérothermes de 5 KW chacun, afin de réchauffer la partie centrale en cas de besoin, notamment l'hiver en période gel.

Coût de l'opération: 12 524,00 € TTC.



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



MISSIONS	DEPENSES		RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT ttc 5.5%	MONTANT
A TEC 87	1787.50 €	2145.00 €	
PUBLICITE	756.54 €	907.84 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	13400.00 €	16080.00 €	
BILAN ENERGETIQUE	1375.00 €	1650.00 €	
MISSION SPS	1100.00 €	1320.00 €	
CONTRÔLE TECHNIQUE	1110.00 €	1332.00 €	
CONTRÔLE AMIANTE	700.00 €	840.00 €	
BRANCHEMENTS ENEDIS	1748.00 €	2098.00 €	
BRANCHEMENTS ORANGE	115.00 €	138.00 €	
TAVAUX BATIMENT	154 605.10 €	163 108.38 €	
TOTAL PROJET	176 697.54 €	186 415.90 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT			12 000.00 €
SUBVENTION REGION			9 000.00 €
PRIME TOTAL CEE			4 200 €
SUBVENTION FEDER (*)			0.00
EMPRUNT 15 ANS à 1.64 %			50 000.00 €
COMMUNE			111 215.90 €
TOTAL RECETTES			186 415.90 €

. (*) S'agissant de la subvention FEDER. Selon l'avant-projet sommaire de l'ATEC 87 la réhabilitation de l'ancien presbytère était éligible à une subvention FEDER, gérée par la Région Nouvelle Aquitaine. Le dossier complet de demande de subvention a été déposé le 21/11/2018. La Région Nouvelle Aquitaine nous informe le 23 01 2019 qu'elle n'interviendra pas sur notre dossier car depuis le 1er novembre 2018, elle oriente prioritairement le FEDER vers des projets de plus de 20 logements. Bien que n'étant pas prévu dans l'avant-projet sommaire de l'ATEC 87, la commune, en se rapprochant de la direction départementale des finances publiques, a pu obtenir une TVA à 5.5 % en montant un dossier permettant une livraison des travaux à soi-même (c'est-à-dire à la commune). Cette procédure aura permis d'économiser environ 25 600 € de TVA. Finalement cette économie compense l'absence de subvention FEDER

10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



Démolition, évacuation des matériaux



Renforcement, reconstruction, réalisation du plancher neuf de l'étage



Rénovation de la toiture. Coulage de la chape auto-nivelante au rez-de-chaussée



Pose de l'isolation, de l'électricité et des cloisons.



Peintures. Aménagement intérieure. Poêle à granulés.

10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE VOIRIE LES BORDES VOIE COMMUNALE 208

2019

La voie communale 208 qui relie le village des BORDES à la cabane des chasseurs n'avait pas été rénovée depuis 1975. En mauvais état et nécessitant des travaux de réparation, renforcement et reprise des fossés et accotements notamment, celle-ci a été entièrement rénovée par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre. Les travaux consistaient principalement au :

- Dérasement des accotements et évacuation des matériaux sur 1050 ml ;
- Curage des fossés, évacuation des matériaux sur 900 ml ;
- Fourniture et pose de tuyaux diamètre 300mm 12 ml ;
- Scarification de la chaussée sur 840 ml ;
- Fourniture et mise en œuvre de 175 tonnes de matériaux pour réglage et compactage ;
- Cloutage et imprégnation d'émulsion à 69% de bitume sur 840 m² ;
- Revêtement bicouche à raison de 2.8 kg de liant par m², finition gravillon sur 1960 m².

Le coût de l'opération s'élève à 16 400 € HT. Le Département nous a attribué une subvention de 8 200 € .

Reste à charge pour la commune 8 200 €.



RENOVATION DU PARKING CIMETIERE

2019

Le parking du cimetière a beaucoup souffert pendant les travaux de réalisation des deux logements dans l'ancien presbytère. En effet, le revêtement existant était trop léger et ne pouvait pas supporter des charges lourdes comme les poids-lourds.

Désormais, que ce soit pour les visiteurs du cimetière ou les résidents des logements, le parking est fonctionnel et propre. Une rampe d'accès pour handicapés a été également créée à cette occasion pour accéder à la salle de réunion et à la Mairie depuis ce parking.

Coût de l'opération 6 622.20 €



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'AMENAGEMENT LE PUYDENUS

2019



Le projet consistait à la pose de canalisations des eaux de ruissellement et par la mise en place de caniveaux concaves de chaque côté de la voie dans la partie agglomérée du village. En entrées et sorties du village, la mise en place de buses permettant de récupérer les eaux afin qu'elles rejoignent les exutoires existants. Direction le bourg de Lavignac: busage du fossé côté droit sur 52 ml. Direction les Prades: création d'un réseau d'eaux pluviales enterré sur 120 ml, dont l'exutoire serait dirigé vers un ouvrage de gestion des eaux pluviales, (bassin de rétention) à terme. Ce réseau permet de récupérer les eaux pluviales des bâtiments dont les seuils sont situés en contre-bas du niveau de la chaussée. La voirie dont la largeur varie entre 3.5 m et 4 m, a été calibrée à 3.80m, hors caniveaux. L'élargissement de la chaussée a nécessité la confection de poutres de rive. Le revêtement étant dégradé, le reprofilage de la chaussée en GTN après scarification puis la mise en œuvre d'un enduit bicouche a été réalisé.

Travaux concernés :

- 172 ml linéaire de canalisation gravitaire en PVC CR8 diamètre 0.30m;
- 4 regards avaloirs à grille;
- 4 regards de visites en 85 cm avec grille;
- busage de fossés et mise en place de têtes de buses;
- 350 ml (2X175 ml) de caniveaux béton CC2 de part et d'autre de la voirie;
- Scarification, reprofilage, mise à niveau des regards existants et enduit bicouche sur 900 m²;
- Stabilisation des accotements. Les travaux ont été réalisés pendant l'été 2019 par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre qui a été titulaire du marché passé le 14 mars 2019. (CMCTP était la seule entreprise à répondre au marché).

Aujourd'hui, les eaux de pluies ne stagnent plus devant les immeubles et la chaussée est beaucoup plus fonctionnelle, notamment pour le croisement des véhicules. Le coût des travaux s'élève à 54 920 € HT.

Le conseil départemental a attribué une subvention de 50%. Reste à charge pour la commune 27 460 €.



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE VOIRIE AUX BORDES VOIE COMMUNALE N° 04

2021

La voie n° 04 qui part du village des Bordes et qui s'arrête à environ 180 mètres de la départementale 17, a fait l'objet de travaux importants. Ceux-ci auraient dû être réalisés en 2020, mais pour des raisons liées à la pandémie et au mauvais temps en octobre, ont été réalisés en 2021. Il s'agissait d'effectuer le dérasement des accotements, le curage des fossés, la pose de tuyaux annelés de diamètre 30 cm sur environ 30 mètres aux endroits prévus, la mise en place de bordures dans le virage sur 30 mètres.

Pour la partie goudronnée, la réalisation d'une scarification aux endroits les plus dégradés, la pose de 15 tonnes de grave émulsion. Enfin, la réalisation d'un enduit bicouche sur la totalité de la voie communale. La commune de Saint-Martin-le-Vieux a déclaré qu'elle ferait les travaux sur le tronçon qui la concerne en même temps et par la même entreprise, c'est à dire CMCTP de Saint-Laurent- Sur-Gorre. Le coût des travaux est de 24 499.88 €, financé pour 12 249.94 € par la commune et par une subvention 12 249.94 € du Conseil départemental de la Haute-Vienne.



TRAVAUX DE VOIRIE LA ROUSSILLE VOIE COMMUNALE N° 05

2021

La voie communale N°05 qui part de la départementale 46 et se dirige vers le village de la Roussille a fait l'objet de travaux d'aménagement. En effet, cette route qui est sinueuse et dont la chaussée n'est pas très large posait problème lorsque des véhicules sont amenés à se croiser. Le côté gauche qui est constitué par un fossé dans lequel il ne coule pratiquement jamais d'eau mais dans lequel il est impossible de rouler sans s'embourber. Quant au côté droit, il est au bord d'un ravin, très instable, et dangereux pour les véhicules. Aussi, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux pour que ce segment de voie communale soit plus fonctionnel et permette des croisements en sécurité. Pour cela, le fossé de gauche a été transformé en tranchée drainante, c'est-à-dire qu'il a été comblé et deviendra un accotement sur lequel les véhicules pourront circuler. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-Sur-Gorre au cours de l'année 2021. En 2022 le secteur du village de la Roussille sera à son tour aménagé. Le montant des travaux est de 15 637,64 €, financé pour 7 818.82 € par la commune et une subvention égale a été accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

EXTENSION DU RESEAU TELECOM AUX BORDES

2021

Le secteur Ouest du village des Bordes, où six maisons ont été construites ne dispose d'aucune infrastructure télécom. Lorsque l'extension du réseau électrique a été effectué, pour desservir les nouvelles constructions le SEHV ne prenait pas en compte, pour l'enfouissement, les réseaux télécom, qui n'existaient pas. Depuis environ trois ans, les réseaux télécom enfouis, parallèlement aux réseaux électriques, sont la propriété du SEHV. Les réseaux télécom, comme ceux de l'électricité, de l'assainissement, de l'éclairage public, les voies communales, relèvent des opérations d'aménagement. Lorsque des particuliers ou des entreprises construisent, ceux-ci sont soumis à la taxe d'aménagement, qui est de 2% sur la commune. Elle est destinée à la commune et au Conseil départemental. Elle permet de financer les divers aménagements nécessaires aux constructions nouvelles ou existantes. Or, vers la fin 2023, la fibre devrait être posée sur le secteur des Bordes et de l'Age. Aussi, le Conseil municipal a estimé qu'il était opportun que les habitations disposent d'un réseau télécom sur le bord de la voie communale. Pour cela, la participation de la commune est de 7 736 € TTC



TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE

2021

Le conseil municipal a décidé de refaire la toiture de l'église. En effet, bien qu'elle ne soit pas très ancienne, celle-ci a été restaurée dans les années 70, les tuiles qui la recouvrent sont en béton et la moitié d'entre elles, notamment côté Nord, sont poreuses et éclatent lors des périodes de gel. Par ailleurs, parce qu'elles ne sont pas complètement étanches, l'humidité pénètre vers la charpente et risque de la détériorer et menacer la voûte de l'édifice. Pour cela des travaux vont avoir lieu en début d'année. Ceux-ci consistent, pour l'essentiel, à retirer les vieilles tuiles, redresser la charpente là où c'est nécessaire, installer un écran sous toiture, poser les nouveaux liteaux et recouvrir avec les nouvelles tuiles. Un échafaudage sera posé autour de l'église. Il est demandé aux usagers d'être prudent dans la



traversée du bourg pendant la durée du chantier. La réalisation des travaux est attribuée à l'entreprise Destermes de Pensol.

Le coût des travaux est de 25 984 € HT. Il est financé par la commune pour 7793 €

le Conseil départemental pour 10 395 €,

l'Etat pour 7 796 €.

10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET SON ANNEXE 2021

Les couvertures des toitures de la Mairie et de l'ancienne Mairie (annexe) nécessitaient d'être rénovées. En effet les tuiles très anciennes, dont une très grande quantité étaient poreuses ou cassées, provoquaient des infiltrations dans les locaux, un écran sous toiture microporeux a été posé afin de réduire les différentes infiltrations (vent, poussières, humidité).

Par ailleurs, la Mairie, les logements et l'annexe disposent de la même catégorie de tuiles, ce qui constitue un ensemble cohérent. Il n'a pas été nécessaire de reprendre ou refaire les charpentes des deux bâtiments car elles sont encore en bon état. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Destermes de Pensol, au cours du mois de septembre 2022.

Le coût de l'opération est de 24 825 € HT. Une subvention du Conseil départemental de 7 470 € nous a été attribuée ainsi qu'une autre subvention de l'ETAT (DETR) de 6 206.30 €.

Le reste à charge pour la commune n'est donc que de 11 148.70 €.



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



La voie communale n° 05 qui dessert le village de la Roussille et notamment le secteur qui contient le plus d'habitations, était très dégradé, les eaux de pluie avaient du mal à s'évacuer et la voie nécessitait d'être élargie pour que les attelages agricoles puissent circuler dans de meilleures conditions. Par ailleurs, une quatrième habitation étant en construction et une autre en rénovation, de nouvelles familles devraient y séjourner en permanence. Pour cela, ces aménagements relèvent de l'amélioration des voies, au niveau des habitations principales. Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux qui ont consisté à dégrader les accotements, curer les fossés existants, scarifier la chaussée existante sur une longueur de 270 mètres, confection d'une poutre de rive pour élargissement de 0.5m de large et 0.4 m de profondeur, fourniture et pose de caniveaux type CC2 sur 80 mètres, pré-gravillonnage et goudronnage de la voie sur 270 mètres long. Préalablement à ces travaux le syndicat des eaux Vienne Briance Gorre a procédé à l'échange de la canalisation qui se trouve sous la voie, comme indiqué à la page précédente. En 2019 nous avons demandé au SEHV d'enfouir les réseaux aériens. Ainsi, les travaux ont été réalisés de manière cohérente. En effet, il eût été aberrant de réaliser nos travaux et, quelques mois plus tard, recreuser la route pour l'adduction d'eau. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de St Laurent sur Gorre.

Le coût est de 20 730.81 € HT. Une subvention du Conseil départemental, représentant 50% du montant HT soit 10 400 € HT, a été demandée. Le reste à charge pour la commune est de 10 400 € HT





L'intersection de la Route départementale 46 avec les voies communales 01, vers le bourg et la 203 vers les Domarrias, sont gérées sous le régime « STOP », la RD 46 étant prioritaire. Les usagers provenant de la VC 203 n'ont pas de problèmes de sécurité au niveau de cette intersection, contrairement à ceux qui proviennent du bourg de Lavignac par la VC 01. L'arrivée au niveau du STOP se fait dans une légère montée. Il se trouve donc en léger contre-bas par rapport à la RD 46. Cependant, le problème résulte d'un manque de visibilité, principalement du côté droit, à cause de la végétation présente en bordure de route. Aussi, il est constaté que la visibilité pour un automobiliste arrêté au stop, sur la VC 01, ne correspond pas aux prescriptions du guide du CEREMA, relatives aux conceptions des routes et aux règles de visibilité, notamment aux carrefours. En conséquence, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'aménagement de ce carrefour. Pour cela, des travaux importants auront lieu en 2023.

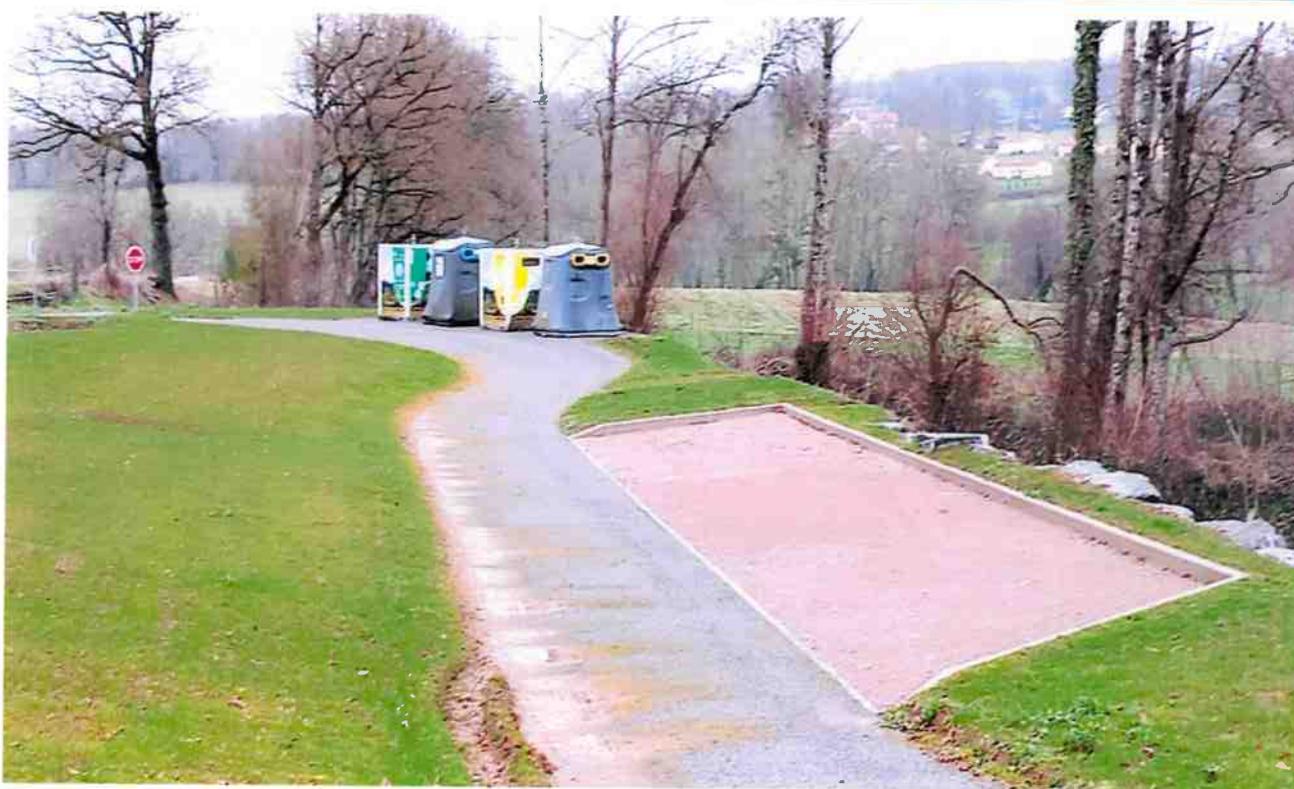
Sur le bord de la VC 203 : Abattage de la haie et talutage, comme indiqué sur le plan ci-dessus.

Parking et écopoint : Le débroussaillage, l'abattage des arbres et leur dessouchage, ainsi que le nettoyage des parcelles. L'aménagement de la parcelle en espaces verts, la création d'un parking de 10 places, la réalisation d'une plateforme pour recevoir l'écopoint, la construction d'une voirie capable d'y faire circuler les poids lourds du SYDED. Enfin, la création d'un fossé en bord de route départementale.

Aménagement VC 01 entrée de bourg : Elargissement des accotements, compactage, terrassement en remblais, fourniture et pose de lisses en bois sur l'aqueduc. La plantation des arbres n'est pas encore finalisée. Nous devons choisir une essence qui convienne pour une plantation en fin d'année 2023.

Chantier	Coût TTC	Coût HT	Subventions Etat-Département Amendes de police	Coût commune HT
Carrefour D46 entrée bourg	122 997,40 €	102 456,16 €	53 966,66	48 489,50 €

10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



L'entrée du bourg, depuis le carrefour des quatre routes, était caractérisée par une épaisse végétation de chaque côté des voies. Cela avait pour inconvénient de réduire la visibilité, notamment au stop avant l'accès à la D46, considéré comme dangereux. De surcroît, le bourg étant peu visible il ne suscitait pas l'intérêt qu'il mérite. La plantation d'arbres formant allée de tilleuls permet désormais un aspect paysager bien plus agréable et accueillant pour les visiteurs



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



Au premier semestre 2024, des travaux dans le bourg de Lavignac ont eu lieu. En effet, entre l'église et la salle polyvalente, le revêtement de la chaussée était très dégradée et nécessitait d'être refait. Par ailleurs, l'écoulement des eaux pluviales depuis l'église ne s'effectuait pas bien, notamment dans la partie la plus étroite de la voie communale. Pour cela, il était nécessaire de refaire les écoulements et de les diriger vers le ruisseau de la forge.

Les travaux programmés ont consisté en la pose de 151 mètres long de caniveaux CC2, la pose d'une canalisation PVC de 53 mètres long vers le ruisseau de la Forge, la reconstitution de la voirie au droit des caniveaux, la scarification, la remise en forme du support existant et pose d'un revêtement bicouche de bitume devant la salle polyvalente. Les travaux d'un montant de 34 319,86 € HT ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre. Une subvention de 16 900 € a été attribuée par Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Reste à charge pour la commune : 17 419,86 €



10 ANS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N°05 LA ROUSSILLE

2024



Le secteur de la voie communale n° 5 qui va du village de la Roussille à la maison Mallebay était très fortement dégradé et nécessitait d'être réparé et aménagé pour retrouver une fonction satisfaisante. En 2023 des travaux importants ont été effectués dans le centre du village (réfection de la canalisation d'eau potable, réfection de la voirie et canalisation des eaux pluviales). Le dernier secteur de cette voie communale consistait à revoir l'évacuation des eaux pluviales, scarifier la chaussée, régler et compacter le fond de forme sur trois mètres de large, renforcer la chaussée sur dix centimètres et poser un revêtement tricouche sur 870 m².

Les travaux d'un montant de 21 481 € HT ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Une subvention de 10 740,50 € a été accordée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Reste à charge pour la commune: 10 740,50 €



Le dimanche 25 août 2024 l'association communale de chasse agréée de Lavignac (ACCA) a organisé une démonstration de battage à l'ancienne, un vide grenier et une exposition de matériels agricoles anciens ainsi qu'un repas champêtre.

Des passionnés de machines anciennes sont venus en nombre et ont apprécié de voir fonctionner cette ancienne batteuse de marque Brouhot avec son lieur de paille Rivière Casalis, le tout entraîné par un tracteur de marque Farnall de 1951.

Cette présentation dynamique, une importante exposition de tracteurs d'un autre âge, mais tous en état de marche, voir complètement rénovés, a fait le bonheur des amateurs avertis.

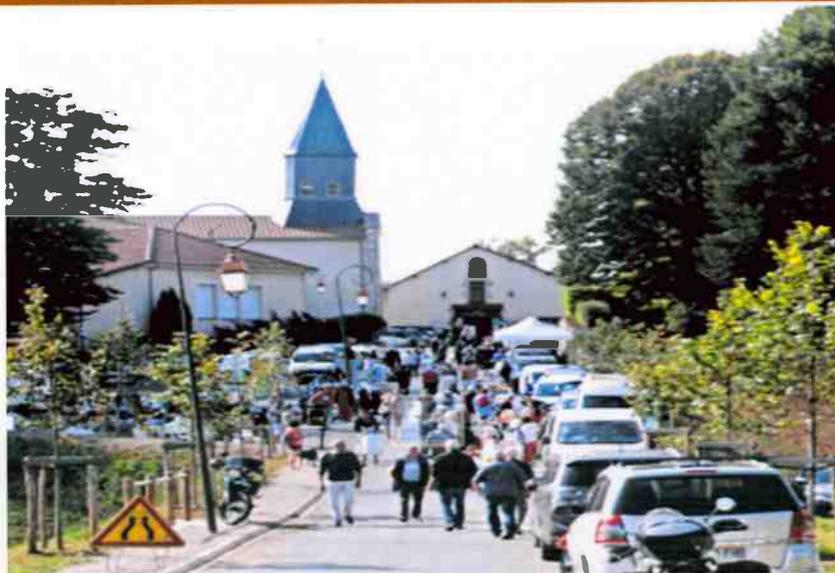
Par ailleurs, les équipes de bénévoles avaient également préparé un repas champêtre, dont de nombreux assistants ont pu se régaler.

Le vide grenier a fait bonne figure et les exposants sont très satisfaits.

La commune remercie les organisateurs qui ont eu cette bonne initiative, ce qui a permis de passer une excellente journée parfaitement réussie.

Nous remercions particulièrement le propriétaire de l'ensemble de battage qui a installé et fait fonctionner son matériel bénévolement.

Enfin, cette journée aura permis à de nombreux visiteurs de découvrir le bourg de Lavignac sous un autre aspect.



Le 14 décembre 2024, le conseil municipal avait invité 34 enfants à l'après-midi du Noël communal organisé pour la venue du père Noël. Tous ceux qui étaient disponibles, se sont rassemblés avec leurs parents respectifs autour du



sapin qui avait été dressé dans la salle polyvalente.

Cette année, une structure gonflable avait été installée par la société EVENTS de Verneuil sur Vienne dans la salle afin que les enfants puissent profiter d'un moment récréatif en attendant le Père Noël. Cette réunion consacrée aux enfants de la commune leur a permis de se retrouver tous ensemble et de profiter de cet instant toujours magique, au grand plaisir des parents. Vers 17 heures, le père Noël est arrivé avec sa brouette remplie de jouets, aidé par des accompagnateurs communaux. Les plus petits découvraient, bouche bée et les yeux écarquillés, ce personnage emblématique pour la première fois, les moins jeunes appréciaient ce moment magique affirmant que le père Noël existe bien et, les plus anciens, affirmant eux aussi qu'il existe bien tout en sachant que derrière sa barbe blanche, Armand jouait encore remarquablement bien son rôle. Enfin, après la distribution des jouets par le Père Noël



des boissons et des friandises ont été servi aux enfants et aux parents. Merci aux bénévoles qui ont pris part à l'organisation de cet après-midi ludique. Les aînés de la commune n'ont pas été oubliés puisque ce sont 31 colis qui ont été distribués par les élus à nos anciens âgés de 70 ans et plus. C'est toujours avec un grand plaisir qu'ils accueillent ces présents acquis aux établissements LAREDY de Saint-Yrieix-la-Perche.



Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations. La qualité de leur organisation et de leur déroulement est essentielle pour le respect des personnes honorées, des combattants, des autorités présentes mais aussi du public.



11 novembre 2024

Les cérémonies relevant du ministère des Armées sont organisées dans le cadre des journées nationales dont l'existence est prévue par un texte législatif ou réglementaire. Dans le département et les communes, ces cérémonies sont organisées par le préfet, les sous-préfets et les maires. Par ailleurs, les communes de France se doivent également de commémorer les événements qui ont ponctué leur histoire locale.

Ainsi, de nombreuses cérémonies sont organisées. Les usages peuvent différer selon les régions, mais toutes les dispositions doivent être prises pour que soient respectés les principes intangibles se rapportant au cérémonial et aux honneurs militaires.

Le Maire est responsable du déroulement des cérémonies publiques dans sa commune. Il s'agit des manifestations nationales tendant à entretenir la mémoire collective sur un événement et à rendre hommage à des acteurs ou victimes de cet événement. Outre une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense, le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des associations civiques et patriotiques pour l'organisation sur le plan local des cérémonies relatives au devoir de mémoire. Désigné parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur, il est le coordonnateur de ces manifestations. Dans les communes dont la population est peu nombreuse et dont le conseil municipal est restreint, le maire peut être nommé correspondant défense.

Déroulement type :

Généralement, les cérémonies se déroulent devant le monument aux morts de la commune et peuvent comprendre la levée des couleurs, une remise de décorations, des allocutions, des chants ou l'exécution de morceaux de musique, un dépôt de gerbes.

Le déroulement répond aux règles du cérémonial militaire, en particulier lorsqu'un détachement en armes est présent pour rendre les honneurs. Quand une cérémonie comprend un appel des morts, ce dernier prend place juste avant le dépôt de gerbes et fait l'objet d'un déroulement précis.



11 novembre 2024 pose instantanée des enfants

CIAS

Centre intercommunal d'action social



Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON

Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS-NEXON (à partir de la 6ème):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (AAJPN)

Accueil de loisirs, bouge tes jeunes CHALUS: contact Tel : 05.55.78.60.53

Accueil de loisirs, bouge tes loulous FLAVIGNAC: Contact: 05 55 42 84 69

**Accueil de loisirs, bouge tes copains BUSSIERE-GALANT (de 6 à 12 ans)
contact tel : 05 55 50 58 52**

**Accueil de loisirs, le terrier des galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans)
contact: 05 55 00 76 58**

Lili prune et petite enfance. Contact: 06 33 65 85 75

**Multi Accueil LiLi prune Les CARS (Crèche) : contact tel 05 55 36 03 85
et petite enfance. Contact: 06 33 65 85 75**

Pirouette Cacahuète St Maurice les Brousses : contact tel: 05 55 57 50 07

FRANCE SERVICE CHALUS : contact 05.19.09.00.04

FRANCE SERVICE NEXON : contact 05 55 58 11 05

SERVICE MANDATAIRE (AIDE A DOMICILE) : contact 05 55 36 09 80

Services communaux

Mairie

Adresse:

01, le Bourg
87 230 LAVIGNAC

Téléphone:

05 55 36 94 36

Messagerie:

mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

tel-dom : 05 55 36 91 19

tel-port : 06 32 30 25 66

1ère Adjointe : 06 61 72 55 49

2ème Adjointe : 06 72 71 38 92

Location salle polyvalente

Montant de la location:

Particuliers de la commune

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

150 € le week-end de deux ou trois jours

40 € la demi-journée

80 € la journée

Particuliers et associations extérieurs à la commune

220 € le week-end de deux ou trois jours

55 € la demi-journée

110 € la journée

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée 0.58 € le KW

La demande de paiement est effectuée par émission d'un titre de recettes.

Assainissement

Participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf : 600 €
- Par branchement logement existant : 600 €
- Redevance annuelle fixe : 90 €
- Redevance assise sur le nombre de m3 : 0.80 €
- Redevance agence de l'eau, par m3 : 0.16 €

Cimetière

Concession: prix de vente au m² : 40 €

Délais de construction éventuelle d'un caveau:

3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans : 400 €

location 30 ans : 700 €